

ABATTEMENTS APPLICABLES EN 2010
EN CAS DE SUCCESSION OU DE DONATION

Montant des abattements	Succession	Donation
Conjoint et partenaire lié par un pacs	Exonération	79 533 €
Ascendants ou enfants vivants ou représentés	156 974 €	156 974 €
Petits enfants	-	31 395 €
Arrières petits enfants	-	5 232 €
Frères et sœurs (Successions exonérées sous conditions)	15 697 €	15 697 €
Personnes handicapées	156 974 €	156 974 €
Neveux et nièces	7 849 €	7 849 €
Abattement à défaut d'autres abattements	1 570 €	-
Plafond des dons familiaux de sommes d'argent	-	31 395 €